



Apprendre à être, à aimer, à savoir...

Politique d'aide pour les élèves à besoins particuliers

Version du 8 septembre 2021

RESPECT
HONNEUR
EXCELLENCE



S É M I N A I R E
du Sacré Cœur

INTRODUCTION

Le Séminaire du Sacré-Cœur est une école secondaire privée qui ne peut pas réclamer d'allocations supplémentaires pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA). Pour cette raison, le Séminaire n'offre pas de services particuliers d'orthopédagogie, d'orthophonie, de psychologie, de travail social ou autres.

Toutefois, certains élèves relativement autonomes ont la capacité de réussir leur cours secondaire, même s'ils éprouvent des difficultés d'apprentissage légères. Ces élèves pourraient réussir au Séminaire du Sacré-Cœur même en absence de spécialistes.

Afin de supporter ces élèves, plusieurs mesures sont mises en place. La *Politique d'aide pour les élèves à besoins particuliers* constitue un document visant à répertorier ces mesures, à en préciser les modalités, ainsi qu'à expliquer les divers mécanismes d'aide aux élèves prévus par l'école.

PLANS D'INTERVENTION

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?

Le plan d'intervention adapté (PIA) est un outil utilisé par l'école, afin que les différents intervenants puissent adapter leurs approches en fonction de la situation de l'élève. Pour tout élève qui reçoit un diagnostic d'un spécialiste (orthopédagogue, neuropsychologue, etc.), le directeur des services pédagogiques peut, avec l'aide des parents, du personnel et de l'élève lui-même, établir un plan d'intervention adapté à ses besoins. Selon les recommandations du spécialiste, le directeur des services pédagogiques déterminera les mesures retenues, inscrites au plan d'intervention. Celui-ci veillera ensuite à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention.

Ce qui est autorisé au SSC et ce qui ne l'est pas

Le parent qui choisit d'inscrire son enfant au Séminaire doit être au courant de certaines contraintes. Lorsque des services spécialisés sont nécessaires, les parents devront utiliser à leurs frais les ressources professionnelles privées disponibles dans le milieu.

OUI AUX MESURES D'ADAPTATION qui permettent à l'élève de réaliser sa tâche avec plus de facilité, sans lui donner un avantage indu par rapport aux autres élèves. Le tout dans la mesure du possible et sans exercer de contraintes déraisonnables pour les autres élèves de la classe et pour le personnel de l'école. Lorsqu'un professionnel reconnu pose un diagnostic et recommande certaines mesures, le Séminaire juge de ce qui est applicable et les consigne dans un plan d'intervention adapté (PIA). Ce PIA est révisé annuellement. Voici une liste non exhaustive de mesures souvent mises en place :

- OUI : Accorder à l'élève jusqu'à 1/3 de temps additionnel pour finir une tâche
- OUI : Bénéficier de suivis avec une personne-ressource
- OUI : Permettre l'utilisation d'un système MF en classe
- OUI : Permettre l'utilisation d'une loupe ou d'un autre appareil aidant la vision
- OUI : Fournir des documents agrandis
- OUI : Ne pas pénaliser les erreurs d'orthographe dans les matières autres que les langues
- OUI : Permettre l'utilisation d'un Lexibook ou autre appareil de prédiction orthographique
- OUI : Permettre l'utilisation d'un ordinateur portable avec WordQ ou Antidote
- OUI : Photocopier les notes de cours d'un pair
- OUI : Réserver une place préférentielle en classe
- OUI : Utiliser des bouchons pour atténuer le bruit

NON AUX MESURES DE MODIFICATION qui changent la nature de ce qui est évalué.

- NON : Diminuer la quantité de travail
- NON : Permettre l'utilisation de logiciels d'autocorrection
- NON : Changer l'évaluation pour l'adapter au niveau de l'élève
- NON : Modifier la configuration physique des installations
- NON : Tout ce qui exerce une contrainte non raisonnable

DÉPISTAGE ET INTERVENTION AUPRÈS DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Niveaux d'intervention

- 1 (Une personne, membre de la direction de l'école, enseignant, parent ou bien élève, remarque que des difficultés académiques ou disciplinaires semblent surgir. L'élève est alors invité à rencontrer son enseignant durant un temps libre (battement entre deux cours, midi, période de récupération, étude...).
- 2 (S'il n'est pas suffisant de rencontrer l'enseignant, de l'aide plus personnalisée peut être offerte (récupération, aide par les pairs, soutien apporté par un enseignant dont la tâche est d'apporter de l'aide individuelle ou par une technicienne en éducation spécialisée).
- 3 (Si les deux mesures mentionnées plus haut ne sont pas suffisantes, la direction de l'école peut suggérer d'autres avenues : récupération obligatoire, suivis avec une personne-ressource, support en orthopédagogie, leçons particulières en dehors des heures scolaires, etc. Dans certains cas, il sera possible de faire une demande de changement de cours avant la date limite. Il sera également possible de faire un programme personnalisé de passation d'examens pour certains élèves afin de favoriser leur réussite.
- 4 (Lorsque les mesures mentionnées plus haut ont été prises et que l'élève est toujours en difficulté, il sera invité à s'inscrire dans une autre école où un profil scolaire plus adapté à ses besoins lui permettra de poursuivre ses apprentissages avec réussite.

Mesures d'appui pédagogique fournies par l'école

Aide aux devoirs et périodes d'étude dirigée

Trois fois par semaine, de 15h à 16h, les élèves peuvent choisir de se présenter dans une classe sous la responsabilité d'un enseignant. L'enseignant en place peut aider, dépanner, expliquer à l'élève des notions vues en classe ou encore son devoir du jour.

Récupération

Des périodes de récupération en anglais, en français et en mathématique sont prévues à l'horaire, aussi bien au premier cycle qu'au deuxième cycle.

Suivis par une personne-ressource

Un enseignant attitré ou une T.E.S. effectue périodiquement des suivis individualisés. Les élèves bénéficiant de cette mesure sont parfois appelés à manquer certains cours, afin de travailler des compétences de base jugées insatisfaisantes chez l'élève. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

Titulariat

Une fois par semaine, la période de 15h à 16h est consacrée au titulariat. Chaque élève est appelé à rencontrer son titulaire qui veille à son bon cheminement scolaire. En cas de problème, le titulaire peut aider l'élève de différentes façons : motivation, méthode de travail, notions disciplinaires, etc. Le titulaire peut encourager et superviser l'entraide par les pairs ou par un mentor.

SUVIS DES ÉLÈVES À RISQUE

Structure mise en place par l'école

Afin d'optimiser les chances de réussite des élèves, le Séminaire a mis en place une structure permettant de déployer rapidement et efficacement tous les moyens nécessaires pour supporter ses élèves à risque. Nous croyons fermement qu'une collaboration école-famille est essentielle, afin que ces mesures soient pleinement efficaces. Voilà pourquoi nous veillons à assurer une communication constante avec nos parents.

Août et septembre

- Configuration et prêt des outils d'aide technologique aux élèves.
- Le directeur des services pédagogiques rencontre les élèves avec un plan d'intervention. Mise à jour du plan d'intervention, en collaboration avec les parents et les enseignants.
- Rencontres individuelles avec les élèves en situation de non-diplomation (5e secondaire) et mise en place de mesures spéciales.
- Début des suivis par les personnes-ressources. Ceux-ci pourront continuer tout au long de l'année scolaire, en fonction du cheminement de l'élève et des contraintes organisationnelles.

Novembre

- Une première communication indiquant la progression des élèves dans chacun de leurs cours est faite aux parents.
- Une rencontre parents-enseignants est prévue à l'horaire.
- Les élèves qui sont en difficultés en français, en anglais ou en mathématiques seront dès lors obligés d'assister aux récupérations de ces matières.

Janvier

- Le bulletin de 1^{re} étape est publié sur le Portail.
- La liste des élèves tenus d'assister aux récupérations est mise à jour.
- Les élèves qui, au bulletin de 1^{re} étape, obtiennent plus d'un échec dans les matières de base (français, anglais, mathématiques, sciences et histoire) sont rencontrés par la direction, afin de convenir de mesures particulières qui seront consignées dans un plan de travail.
- Rencontre de suivi avec les élèves en situation de non-diplomation.

Mars

- Une deuxième communication indiquant la progression des élèves dans chacun de leurs cours est faite aux parents.
- Une rencontre parents-enseignants est prévue à l'horaire.
- La liste des élèves tenus d'assister aux récupérations est mise à jour.

Juin

- Le bulletin final est publié sur le Portail. De plus, une copie est transmise aux parents par la poste.

- Selon les résultats de l'élève, une lettre est jointe au bulletin final. On y précise le statut de l'élève (promotion ou redoublement) et différents détails relativement à son cheminement scolaire (possibilités de reprises, travaux à faire, etc.).

Juillet et août

- Une séance d'examens de reprise est prévue à l'horaire. Celle-ci permet aux élèves en échecs d'améliorer leur statut.
- Une période de révision est fixée à l'horaire, quelques jours avant la tenue des examens (uniquement pour les épreuves ministérielles en 4^e secondaire).
- L'école procède à l'évaluation des mesures inscrites au plan d'intervention des élèves.
- L'école procède à l'achat d'outils d'aide technologiques pour les élèves¹.

ATTENTION : Pour l'année scolaire 2021-2022, des façons de faire particulières ont été mises en place dû à la pandémie.

¹ Pour que l'école procède à l'achat d'outils technologiques, l'élève doit d'abord avoir été diagnostiqué par un professionnel reconnu (orthopédagogue, neuropsychologue, etc.). Le rapport médical doit préalablement avoir été versé au dossier, et celui-ci doit recommander l'utilisation desdits outils technologiques. L'achat de matériel se fera dans les limites du financement ministériel.

MESURES D'AIDE OFFERTES PAR NOS PARTENAIRES

Services payants d'orthopédagogie, d'orthophonie et de psychoéducation

Le Séminaire du Sacré-Coeur a une entente avec Parcours d'enfant chez Morneau Shepell, afin que leurs services soient offerts à notre clientèle. Ayant à cœur la réussite de nos élèves, nous croyons important de soutenir ceux pour qui l'apprentissage et le développement représentent un défi de tous les jours. Toutefois, dans la réalité de notre mandat, nous devons prioriser les interventions. Nous sommes conscients qu'il y a certains enfants qui nécessitent un apport extérieur.

Depuis 20 ans, Parcours d'enfant, chef de file en matière de services multidisciplinaires privés au Québec, se distingue par sa grande expertise en dépistage, en évaluation et en intervention auprès des enfants et des adolescents. Parcours d'enfant offre ses services **en orthopédagogie, en psychologie, en neuropsychologie, en psychoéducation, en orthophonie et en ergothérapie** aux parents, aux écoles privées et publiques, aux centres de la Petite Enfance ainsi qu'aux divers organismes publics et privés.

Leurs services offerts en ligne seront disponibles en orthopédagogie, en orthophonie et en psychoéducation. Des ateliers thématiques en petit groupe pourront également être proposés pendant l'année scolaire directement dans le milieu. Le travail de collaboration avec les éducateurs et les enseignants de notre établissement permettra le transfert d'information et une efficacité dans les interventions. Par ailleurs, les rencontres sont aux frais des parents.

Afin de bénéficier des services pour votre enfant ou pour obtenir de l'information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer directement avec Parcours d'enfant au **1.866.653.2397** ou à visiter le **www.parcoursdenfant.com**. Leurs conseillers cliniques se feront un plaisir de répondre à vos questions, vous informer sur le fonctionnement et vous guider, s'il y a lieu, vers la démarche appropriée à vos besoins.